

Québec, le 29 juillet 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-137

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 10 juillet 2015, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision rendue le 2 mars 1992 par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole (TAPTA), dans le dossier T-001243.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision demandée.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Carmelle Beaulieu

Chef du Service des affaires institutionnelles
Substitut de la responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision